



## **Loi Macron :** **La marchandisation des soins de santé hospitaliers se poursuit, les soins commerciaux et financiers aussi !**

L'hôpital public, déjà bien transformé alors qu'il était considéré comme l'un des plus efficaces et des moins coûteux services publics des pays de l'OCDE. Si la loi Macron est définitivement adoptée, ça sera fini!

En effet, avec la loi Macron, l'Hôpital public va s'ouvrir à la compétition internationale !

L'hôpital public aura la possibilité de créer des filiales à l'étranger afin de répondre à des appels d'offre pour la formation des personnels de santé ou des managers, pour la construction d'établissements & équipements en partenariat avec le privé, pour des activités d'expertise & de conseil... **autant de choses que la législation actuelle interdit** car les objectifs des établissements publics de santé ne sont ni industriels ni commerciaux (même s'il existe déjà des partenariats à l'étranger, cela reste très encadré).

Ainsi, les CHU du pays pourront prendre des participations dans des sociétés commerciales, créer des filiales, tirer profit des brevets... Et à côté de ce marché mondial en ébullition, la logique de « hôpital-entreprise » va se poursuivre... avec ses méthodes comptables ne tenant pas compte des réalités humaines, avec ses risques de mise à l'écart des activités jugées non rentables, avec ses suppressions de postes, ses dividendes mirobolants et la mise en place de services à la carte, « low cost » ou VIP.

**Pour la CNT, la santé doit rester basée sur un système de solidarité où chacun est soigné selon ses besoins.** Les travailleurs/euses de l'Hôpital public sont des soignant-e-s. Ils/elles ne doivent pas devenir des prestataires de service !

**À l'Hôpital public comme ailleurs,  
non à la loi Macron !  
Toutes et tous en grève le 9 avril  
10h30 Bourse du Travail  
Manifestation non délocalisée**